

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 1^{er} novembre 2010 ajournée le 15 novembre 2010 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent :
Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier, de la municipalité de Crabtree.

353-2010

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

M. le Maire ouvre la séance et constate le quorum.

R 354-2010

RÉCLAMATION DE LA SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

Sur proposition d'André Picard, appuyé par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE soient approuvées les dépenses de 44 550,60 \$, pour les travaux d'amélioration du réseau routier exécutés sur le chemin de la Rivière Rouge, pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE copie des pièces justificatives soient jointes à la présente résolution et transmises au ministère des Transports conformément à leurs exigences;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité

QUE le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

355-2010

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTES DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant aux listes Lot 1 et lot 3, du 12 novembre 2010 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 146 108,17 \$ et payés, tel qu'autorisés par les articles 4 et 5 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 356-2010

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles

pour l'émission des chèques, les comptes d'une somme de 31 924,94 \$ apparaissant à la liste du lot 2, du 11 novembre 2010, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

357-2010

DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le maire, Denis Laporte, fait lecture du discours annuel sur la situation financière de la municipalité et sa publication est acceptée par les membres du Conseil municipal.

La liste des contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$, et ce, pour la période du 1^{er} novembre 2009 à 31 octobre 2010, est également déposée.

ADOPTÉ

R 358-2010

ADOPTION DU BUDGET 2011 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CRABTREE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé André Picard, il est unanimement résolu d'approuver le budget 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Crabtree, montrant les chiffres suivants :

Revenus	58 568 \$
Dépenses	110 802 \$
Avances temporaires	<u>31 000 \$</u>
Déficit	21 234 \$
Contribution municipale	2 123 \$

ADOPTÉ

R 359-2010

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-23 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE Rc-1 ET Rb-5 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QU'une demande a été déposée au conseil municipal pour la construction d'une résidence multifamiliale de 4 logements sur le terrain composé des lots 476-26 et 475-1-107;

ATTENDU QUE ce terrain est situé dans la zone Rb-5 et qui n'est pas autorisé la construction d'une résidence multifamiliale de 4 logements;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 18 octobre 2010;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 5 novembre 2010;

ATTENDU QU'une réunion de consultation a eu lieu le 15 novembre 2010;

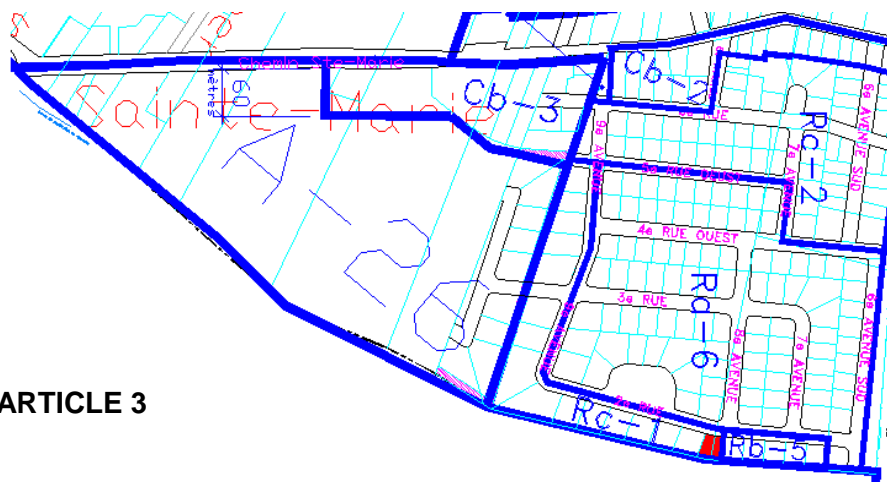
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 99-044-23 ayant pour effet de modifier les limites de la zone Rc-1 et Rb-5 du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la limite séparant la zone Rc-1 et Rb-5 actuelle est déplacée sur la limite des lots 476-25 et 476-26, de façon à retrancher de la zone Rb-5 le terrain composé des lots 476-26 et 475-1-107 et de l'englober à la zone Rc-1 tel que démontré sur le plan qui suit.



ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

R 360-2010

COTISATION 2011 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2011 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 185 \$ plus taxes.

ADOPTÉ

R 361-2010

SUBVENTION AU CLUB OPTIMISTE

ATTENDU QUE le 9 novembre 2009, le conseil adoptait la résolution R 364-2009 ;

ATTENDU QUE le club Optimiste a présenté une demande de subvention pour le maintien de la piste de ski de fond en 2010-2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accorde une subvention annuelle renouvelable de 1 000 \$ pour le maintien du sentier de ski de fond pour la saison 2010-2011.

ADOPTÉ

R 362-2010

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2010-174

ATTENDU QUE les représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire demandent à ce que le conseil modifie son règlement 2010-174 afin d'en recommander l'approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le dernier paragraphe de l'article 1 du règlement 2010-174 soit modifié et remplacé par le texte suivant :

Frais contingents : **45 000 \$**

Paiement de TPS sur l'achat de la caisse populaire :	43 312,50 \$
Arpenteur :	1 000,00 \$
Parti du branchement de 10 500 \$ payé par le règlement d'emprunt	
	<u>687,50 \$</u>
	45 000,00 \$

QUE l'article 3 soit remplacé par le texte suivant :

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil affecte une somme de **275 000 \$** de son fonds général et est autorisé à emprunter une somme de **525 000 \$** sur une période de 25 ans.

ADOPTÉ

363-2010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DANS LA ZONE I-2 POUR DESSERVIR UN MINI PARC INDUSTRIEL INDUSTRIEL

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour de décréter un emprunt de 616 581,14 \$ et autoriser des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie afin de desservir un mini-parc industriel dans la zone I-2.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 364-2010

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR UNE PARTIE DU LOT 199

ATTENDU QUE monsieur Roger Landreville possède un lot vacant (P-199) du cadastre de la paroisse de St-Paul, situé entre la route 158 et le chemin Marcel (domaine Ma Lorraine) à l'intérieur de la zone verte.

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain veut implanter une résidence, donc lotir et utiliser le lot à d'autres fins que l'agriculture.

ATTENDU QUE ce terrain est en zone verte et qu'il n'y a pas d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour lotir et utiliser à d'autres fins que de l'agriculture sur ce terrain.

ATTENDU QUE le demandeur doit produire une demande d'autorisation et que cette demande doit être appuyée par la municipalité si le projet est conforme.

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation d'urbanisme actuellement en vigueur dans la municipalité de Crabtree.

ATTENDU QU'il y a peu de terrains disponibles à l'extérieur de la zone agricole dans la municipalité pour l'implantation d'habitations unifamiliales isolées.

ATTENDU QUE le propriétaire désire faire la cueillette de petits fruits et la plantation de cèdres, donc des usages liés à l'agriculture demandant une superficie relativement grande.

ATTENDU QUE les terrains à l'intérieur du périmètre urbain n'ont pas une superficie suffisamment grande pour la culture de petits fruits et de cèdres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la municipalité de Crabtree ne s'oppose pas à la demande de monsieur Roger Landreville, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, afin d'obtenir l'autorisation pour procéder au lotissement et à l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie du lot 199 du cadastre de la paroisse de St-Paul d'une superficie de 15 111,4 m².

ADOPTÉ

365-2010

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044 AFIN DE PERMETTRE CERTAINES CONSTRUCTIONS AUTRES QU'AGRICOLES EN ZONE AGRICOLE

Monsieur Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044.

La modification consiste à permettre certaines constructions autres qu'agricoles, en zone agricole, sur des lots qui ont ou qui auront reçu une approbation de la CPTAQ avant le 1^{er} mars 2011.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

366-2010

DÉPÔT DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

R 367-2010

PRÊT D'UNE SALLE POUR L'ORGANISATION D'UNE SOIRÉE HOMMAGE À ROCH LASALLE

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes;

ATTENDU QUE monsieur Henri Marsolais, citoyen de Crabtree et membre de l'association du parti Conservateur de Joliette a adressé une demande pour le prêt de la salle du centre communautaire et culturel de Crabtree;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du centre communautaire et culturel le 20 février 2011 pour la tenue d'une soirée qui soulignera l'œuvre de l'Honorable Roch Lasalle.

ADOPTÉ

R 368-2010

DON D'UN MÉTIER À TISSER À L'AFÉAS

ATTENDU QUE la municipalité a hérité il y a plusieurs années d'un métier à tisser qui aurait été acheté par le service de récréation de Crabtree, sous la présidence de Jean-Marie Bellemare;

ATTENDU QUE le métier à tisser est utilisé par les participantes de l'Aféas de Crabtree;

ATTENDU QUE le métier à tisser est évalué à 350 \$ et que la municipalité désire sans départir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu par les conseillers de donner le métier à tisser à l'Aféas de Crabtree;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la présidente de l'Aféas de Crabtree, madame Francien Raynault.

ADOPTÉ

R 369-2010

INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'ARRÊTS OBLIGATOIRES

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement par les conseillers il est résolu d'autoriser l'installation de panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 2^e avenue et de la 9^e rue et que cette dépense soit imputée au fonds général.

ADOPTÉ

R 370-2010

LIBÉRATION DE FRÉDÉRIC DESROSIERS

ATTENDU QUE l'employé municipal Frédéric Jetté Desrosiers est pompier à temps partiel au service de prévention des incendies de la municipalité de St-Charles-Borromée;

ATTENDU QUE Frédéric Jetté Desrosiers doit assurer un service de garde au service de prévention des incendies sur une base d'une semaine sur trois;

ATTENDU QU'afin de pouvoir assurer un service de garde l'employé doit pouvoir être libéré lorsqu'il reçoit un appel du service de prévention des incendies de St-Charles-Borromée afin d'intervenir dans le secteur dont la municipalité de Crabtree fait partie;

ATTENDU QUE pour respecter les critères d'intervention fixés par le schéma de couverture de risque il y a lieu d'avoir des pompiers à temps partiel qui puissent intervenir rapidement;

ATTENDU QUE la municipalité a soulevé certaines inquiétudes afin de s'assurer de continuer à donner le service de voirie en tout temps et que l'employé ne puisse pas quitter son quart de travail sans l'assentiment de l'employeur immédiat;

ATTENDU QUE le service de protection incendie de SCB, par la voie de son directeur Jacques Fortin, a donné la garantie que la municipalité de Crabtree ne serait pas privée du service de son employé si la municipalité était dans une situation critique ou d'urgence qui mettrait cette dernière en difficulté si l'employé s'absentait ;

ATTENDU QUE l'employé Frédéric Jetté Desrosiers pourra être réaffecté à son quart de travail normal à la municipalité dès qu'il sera libéré par l'officier en fonction, et ce, même si l'appel a duré moins de 2 heures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers :

DE répondre favorablement à la demande l'employé Frédéric Jetté Desrosiers pour une période d'essai d'environ un an soit jusqu'au 4 décembre 2011;

DE réévaluer lors de la séance du 5 décembre 2011, s'il y a lieu de poursuivre ou non cette permission;

DE permettre à l'employé Frédéric Jetté Desrosiers d'être libéré sans rémunération de son quart de travail normal en cas d'appel d'urgence, après avoir reçu l'accord de son supérieur immédiat, et ce, sur la base d'une disponibilité d'une semaine sur trois;

QUE l'employé s'engage à réaffecter son quart de travail normal dès qu'il est libéré par l'officier en service;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à l'employé Frédéric Jetté Desrosiers et au directeur du service de prévention des incendies de St-Charles-Borromée, Jacques Fortin.

ADOPTÉ

R 371-2010

FORMATION DE L'ADMQ

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau et l'inspectrice municipale Justine Jetté Desrosiers à s'inscrire à une formation "L'urbanisme : plans, règlements, usages et procédures afférentes " qui se tiendra à St-Jean de Matha le vendredi 10 décembre 2010 et défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 372-2010

PARTICIPATION À LA CAMPAGNE D'ÉCONOMIE DE L'EAU DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT 2011

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de renouveler notre inscription au programme d'économie de l'eau potable de Réseau Environnement pour l'année 2011 et de défrayer la somme de 420 \$ plus les taxes applicables, pour obtenir le matériel de promotion du programme.

ADOPTÉ

R 373-2010

DON À LA SOCIÉTÉ ST-VINCENT-DE-PAUL EN 2010

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder un don de 500 \$ à la Société St-Vincent-de-Paul, conférence Sacré-Cœur-de-Jésus.

ADOPTÉ

R 374-2010

SOUPER DE L'ÂGE D'OR

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser le don de 100 \$ en prix de présence lors du souper de Noël de l'Âge d'or et que Sylvie Frigon y soit déléguée.

ADOPTÉ

R 375-2010

ACHAT DE CARTES DE SOUHAITS POUR NOËL

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers, d'autoriser l'achat de cartes de souhaits de Noël de Julien Froment pour un montant maximum de 200 \$.

ADOPTÉ

R 376-2010

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS EN 2011

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu de renouveler pour l'année 2011 l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités au montant de 2 752,76 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉ

R 377-2010

MANDAT POUR RÉALISER UNE ANALYSE DE COÛT DES TERRAINS INDUSTRIELS DANS LA RÉGION

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le maire et le directeur général afin de réaliser une analyse de coût des terrains à vocation industrielle dans la région et de proposer lors d'une prochaine séance un prix de vente des terrains dans le futur mini-parc industriel.

ADOPTÉ

R 378-2010

MANDAT POUR VENTE DES TERRAINS DANS LE MINI PARC INDUSTRIEL

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers de mandater le maire et le directeur général afin de négocier la vente de terrains dans le futur mini-parc-industriel avec des acheteurs potentiels

ADOPTÉ

R 379-2009

DEMANDE DE COMMANDITE - OPÉRATION NEZ ROUGE 2010

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une commandite monétaire de 100 \$ à Opération Nez rouge — Lanaudière et qu'à l'occasion du souper des fêtes le 18 décembre 2010, à l'intention des employés et des élus municipaux qu'il soit prévu un service de raccompagnement avec Opération Nez rouge.

ADOPTÉ

R 380-2010

DÉSAFFILIATION DE LA CARA ET DU FESTIGLACE

Sur proposition de Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers :

QUE la municipalité de Crabtree ne participe plus financièrement à la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption de même qu'à l'événement annuel « Festi-Glace »;

DE demander à la MRC de Joliette que la quote-part de la municipalité de Crabtree pour 2011 tienne compte de cette demande;

QU'une copie de la résolution soit envoyée à la MRC de Joliette et à la CARA.

ADOPTÉ

R 381-2010

BUREAU ADMINISTRATIF D'HYDRO-QUÉBEC À JOLIETTE

ATTENDU QUE plusieurs indices nous laissent croire que le bureau administratif d'Hydro-Québec à Joliette cessera ses activités;

ATTENDU QU'il y a cinq ans le bureau administratif offrait 65 emplois à la section recouvrement, alors qu'aujourd'hui il n'en reste que 26;

ATTENDU QUE cette réduction des effectifs subit par le bureau administratif de Joliette nous amène à penser qu'Hydro-Québec a tendance à centraliser son organisation dans les grands centres au détriment des régions;

ATTENDU QUE ces emplois sont essentiels pour prévenir l'exode des jeunes et qu'il y a lieu de favoriser le maintien d'emplois de qualité en région;

ATTENDU QUE l'agglomération du Grand Joliette est reconnue pour sa performance et son potentiel d'accueil entrepreneurial et qu'à cet égard, nous comprenons difficilement la décision d'Hydro-Québec de cesser ses activités à Joliette;

ATTENDU QU'Hydro-Québec est un moteur important du développement économique pour l'ensemble du Québec, mais également pour les régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard et unanimement résolu par les conseillers:

DE demander à Hydro-Québec de favoriser les services à la clientèle en augmentant son potentiel d'emplois au bureau administratif de Joliette assurant ainsi une meilleure desserte dans la MRC de Joliette et dans le nord de la région Lanaudière.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, Monsieur Michael L. Turcotte.

DE transmettre une copie de la présente résolution à Madame Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, afin qu'elle intervienne dans ce dossier.

QU'une copie soit également transmise à Madame Michelle Courchesne, ministre responsable de la région Lanaudière.

QUE copie de cette résolution soit aussi transmise à Madame Véronique Hivon, député de Joliette.

ADOPTÉ

R 382-2010

**ACHAT D'UN MODULE « TRANSMISSION DES RELEVÉS 1 ET T4 »
DE LA CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers que l'on procède à l'achat du module « transmission des relevés 1 et T4 » proposé par la Corporation Informatique de Bellechasse pour un coût de 295,00 \$, excluant les taxes.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 55.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.